

RECOURS COLLECTIF LIÉ À LA VIOLATION DE DONNÉES DE LIFELABS AVIS D'APPROBATION ET DE PAIEMENT DES FONDS DU RÈGLEMENT

Lisez attentivement cet avis, il peut avoir une incidence sur vos droits.

Des informations détaillées et des mises à jour sont disponibles sur le site web du Règlement du recours collectif : <https://lifelabssettlement.kpmg.ca/fr>

EN QUOI CONSISTE L'ENTENTE DE RÈGLEMENT APPROUVÉ ?

Un recours collectif (« **Recours** ») a été intenté suite à l'annonce faite par LifeLabs Inc. le 17 décembre 2019 qu'une cyberattaque avait eu lieu dans la base de données contenant des informations personnelles sur la santé de ses clients. LifeLabs s'est défendu contre le Recours et a nié toutes les allégations.

Le 25 octobre 2023, la Cour supérieure de justice de l'Ontario a approuvé une entente de règlement à l'échelle du Canada et un protocole de paiement des Fonds du règlement pour un montant maximal de 9,8 millions de dollars.

SUIS-JE UN MEMBRE DU GROUPE ?

Vous pourriez être un membre du groupe visé par ce règlement si vous vivez au Canada et que vous étiez un client de LifeLabs au plus tard le 17 décembre 2019.

COMBIEN SERAI-JE PAYÉ SI JE FAIS UNE RÉCLAMATION ?

Chaque membre du groupe qui remplit un formulaire de réclamation valide dans les délais impartis sera admissible à une indemnité estimée à 50 \$, jusqu'à un maximum de 150 \$, de laquelle seront déduits les frais juridiques, les débours et les taxes approuvés par la Cour. Le montant exact à payer par personne sera déterminé en fonction du nombre total de réclamations déposées.

COMMENT PUIS-JE SOUMETTRE UNE RÉCLAMATION ?

Vous devez soumettre une réclamation entre le 8 décembre 2023 et le 6 avril 2024 au plus tard, de l'une des trois façons suivantes :

- (a) Remplir le formulaire de réclamation sur le site web sécurisé :
<https://lifelabssettlement.kpmg.ca/fr>.
 - (b) Envoyer le formulaire de réclamation dûment rempli à l'Administrateur des réclamations par courrier électronique, à l'adresse :
lifelabssettlement@kpmg.ca.
- ou
- (c) Envoyer le formulaire de réclamation dûment rempli à l'Administrateur des réclamations par courrier postal à l'adresse indiquée ci-après.

Note : Les réclamants sont encouragés à soumettre le formulaire de réclamation en ligne, car les soumissions électroniques seront traitées rapidement.

Le formulaire de réclamation exige que vous fournissiez un numéro de carte d'assurance maladie provincial valide afin de confirmer que vous êtes un membre du groupe. Vous devrez également choisir le mode de réception du paiement, soit par virement électronique Interac ou par chèque.

Le paiement sera accéléré s'il est effectué par virement électronique Interac plutôt que par chèque. De plus, des frais de traitement de 2 \$ seront déduits si vous demandez un paiement par chèque.

QUAND PUIS-JE M'ATTENDRE À RECEVOIR UN PAIEMENT ?

Le paiement sera effectué après la période de réclamation (6 avril 2024) aux personnes pour lesquelles l'Administrateur des réclamations aura vérifié qu'elles sont membres du groupe et qui auront soumis un formulaire de réclamation valide dans les délais impartis.

COMMENT PUIS-JE OBTENIR PLUS D'INFORMATIONS ?

L'entente de règlement, le formulaire de réclamation et d'autres informations détaillées sont disponibles sur le site web du règlement à l'adresse <https://lifelabssettlement.kpmg.ca/fr>

QUI EST L'ADMINISTRATEUR DES RÉCLAMATIONS NOMMÉ PAR LA COUR ?

KPMG INC., une filiale de KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L
Administrateur des réclamations de LifeLabs
600, boul. de Maisonneuve Ouest, bureau 1500
Montréal, Québec, H3A 0A3

Un centre d'appel bilingue dédié a été mis en place pour répondre aux demandes de renseignements généraux et aider les membres du groupe à remplir le formulaire de réclamation en ligne. Le centre d'appel est ouvert du lundi au vendredi de 8 h à 20 h HNE au **1-833-494-0108**.

Vous pouvez également consulter la page FAQ à l'adresse <https://lifelabssettlement.kpmg.ca/fr>

QUI REPRÉSENTE LES MEMBRES DU GROUPE ?

Charney Lawyers PC (Toronto, ON): <https://www.charneylawyers.com/>

McPhadden Samac Tuovi LLP (Toronto, ON): <https://mcst.ca/#contact>

Sotos LLP (Toronto, ON): <https://www.sotosclassactions.com/cases/lifelabs/>

Stein Law Office (Toronto, ON): <https://www.andrewsteinlaw.com/>

Waddell Phillips PC (Toronto, ON): <https://waddellphillips.ca/class-actions/lifelabs-class-action/>

OV Counsel (Ottawa, ON & Vancouver, BC): <https://ovcounsel.com/>

Arsenault Aaron Lawyers (Vancouver, BC): <https://arsenaultaaron.com/lifelabs-class-action/>

Camp Fiorante Matthews Moger LLP (Vancouver, BC): <https://www.cfmlawyers.ca/>

Collette Parsons Corrin LLP (Vancouver, BC): <https://colletteparsons.com/contact/>

Rosenberg Law (Vancouver, BC): <https://rosenberglaw.ca/contact/>

Peter I. Waldmann Law Corporation (Toronto, ON & Victoria, BC): legalservices@peterwaldmann.com

Cet avis a été approuvé par la Cour supérieure de justice de l'Ontario. Merci de ne pas contacter la Cour si vous avez des questions sur le règlement. La Cour ne sera pas en mesure de répondre à vos questions.

Si vous avez des questions, veuillez contacter le centre d'appel de l'administrateur du recours collectif au 1-833-494-0108 ou visiter le site web du règlement à l'adresse suivante <https://lifelabssettlement.kpmg.ca/fr>